



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diffusion des rencontres sportives nationales dans les outre-mer

Question écrite n° 34215

Texte de la question

Mme Justine Benin alerte Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la retransmission télévisée des matchs de l'équipe de France de football dans les outre-mer, et singulièrement en Guadeloupe. Jusqu'à récemment, les matchs de l'équipe nationale étaient retransmis en direct, que ce soit sur Guadeloupe la 1ère ou sur Alizés TV. Pour autant, depuis quelques mois, aussi bien les rencontres amicales que celles en compétition ne sont plus diffusées, ou celles-ci sont alors programmées en différé, une fois le match terminé. Cette situation n'est pas acceptable, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, comme dans l'Hexagone, les Français d'outre-mer sont redevables d'une redevance à l'audiovisuel public qui a pour but de financer l'accès à des contenus de qualité en matière d'information, de culture, de divertissement mais aussi de sport. Il est donc essentiel que ce droit soit garanti dans tous les territoires. D'autre part, l'équipe de France de football est un puissant vecteur de cohésion nationale par le sport, grâce au talent et au rayonnement mondial des sportifs français. L'accessibilité des populations ultramarines aux rencontres sportives nationales est d'autant plus primordiale que ces régions participent activement aux résultats de la France dans les compétitions internationales, que ce soit d'abord dans le football, mais aussi dans l'athlétisme ou encore la natation. Aussi, elle souhaite connaître ses intentions sur cette question, afin que les rencontres de l'équipe de France de football puissent de nouveau être accessibles en direct dans tous les territoires d'outre-mer.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture est particulièrement attaché à la proposition de programmes sportifs sur l'ensemble des antennes de France Télévisions et notamment sur celles qui servent les territoires ultramarins. Il rappelle qu'assurer l'exposition du sport dans toute sa diversité et un accès gratuit à de grands événements sportifs est au cœur des missions de service public confiées au groupe. En 2020, ce dernier a notamment diffusé 1 992 heures de retransmissions sportives sur les antennes du réseau Outre-mer la 1ère, chaînes généralistes de référence dans les territoires ultramarins. S'agissant spécifiquement de la retransmission télévisée des matchs de l'équipe de France de football dans les Outre-mer, France Télévisions avait acquis en 2018 les droits de diffusion par ses chaînes du réseau Outre-mer la 1ère des matchs de qualification et amicaux de l'équipe de France de football masculine jusqu'en juin 2020 (soit jusqu'à la phase de qualification pour l'Euro 2020) et ce en dépit de la forte augmentation des droits de diffusion de compétitions sportives. France Télévisions précise que tous les matchs qui ont été proposés sur les antennes d'Outre-mer ont été diffusés en direct. Les droits acquis par France Télévisions en 2018 étant arrivés à échéance en juin 2020, certains matchs de l'équipe de France, décalés après le mois de juin en raison de la crise sanitaire, n'ont par conséquent pas pu être diffusés. La société a dû faire une offre d'achat de droits pour la diffusion de l'édition 2020 de l'Euro de football masculin, reportée en 2021. Elle a ainsi pu acquérir les droits de diffusion des matchs de l'équipe de France ainsi que de la finale sur Guadeloupe la 1ère, Guyane la 1ère, Saint-Pierre-et-Miquelon la 1ère, Mayotte la 1ère, Nouvelle-Calédonie la 1ère et Wallis-et-Futuna la 1ère. Dans les autres territoires, les droits ont été achetés par les chaînes privées. Pour l'avenir, France Télévisions poursuivra sa politique d'acquisition de droits sportifs en

Outre-mer au regard de ses missions, de la politique éditoriale de son réseau Outre-mer la 1ère et de sa trajectoire budgétaire.

Données clés

Auteur : [Mme Justine Benin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34215

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8348

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6674